



Communiqué pour diffusion immédiate

Rapport Robillard : les organismes communautaires ne sont pas des sous-traitants des services publics

MONTRÉAL, le 2 septembre 2015 – Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, le RIOCM, est inquiet de plusieurs recommandations du deuxième rapport de la Commission de révision permanente des programmes. Publié le 31 août dernier, celui-ci met de l'avant diverses recommandations pour revoir le mode de fonctionnement de l'État québécois. Dans un vocabulaire empreint de Nouvelle gestion publique, la présidente de la commission, Lucienne Robillard, nous explique comment procéder au démantèlement de l'État. Le coordonnateur du RIOCM, Sébastien Rivard, affirme : «On craint d'assister à un désengagement accéléré de l'État qui toucherait de plein fouet les groupes communautaires de même que les populations avec lesquelles ils travaillent.»

Intitulé « Cap sur la performance », le document souligne que le mode de gestion traditionnel en place au Québec est désuet et qu'il faut maintenant axer celui-ci sur la performance et les résultats. Ce rapport sort dans un contexte où le gouvernement libéral ne cesse d'annoncer des compressions budgétaires et où le ministre des Finances, Carlos Leitão, croit que les organismes communautaires pourraient devenir prestataires de certains services jusqu'à maintenant dispensés par le réseau de la santé et des services sociaux. Bien que le financement de ces services demeure public, le rapport prône de « déterminer qui, du secteur privé ou de l'État, est le plus apte à offrir le service le plus performant à meilleur coût¹ ». Ici, le rapport de la commission précise que le secteur privé englobe les entreprises avec ou sans but lucratif et la société civile, notamment les organismes communautaires.

«On ne veut absolument pas remplacer les services publics, car ce n'est pas notre mission et la population en sortirait perdante», s'insurge Sébastien Rivard. En effet, ni le privé ni les organismes communautaires ne peuvent remplacer un véritable système de santé public, accessible, universel, gratuit et intégral. Dans un contexte où le milieu communautaire souffre déjà d'un sous-financement chronique, les tentatives du rapport Robillard de faire des organismes sans but lucratif des sous-traitants de l'État est une attaque directe à leur autonomie et à leur capacité de déterminer leur mission et leurs approches.

Parmi les autres recommandations ayant retenu l'attention du RIOCM, mentionnons la remise en cause du programme de perception automatique des pensions alimentaires. Si elle devait être mise en application, cette mesure constituerait un important recul pour les familles monoparentales, majoritairement des femmes, qui devraient alors faire elles-mêmes les démarches pour assurer la régularité des versements.

— 30 —

À propos du RIOCM : Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal réunit 300 organismes communautaires de la région métropolitaine, œuvrant en santé et services sociaux, famille, immigration et défense collective des droits.

Pour information : Sébastien Rivard, coordonnateur - 514-806-2118 – sebastien@riocm.ca

¹ Sommaire du rapport, p.12.